

À PARTIR DE
410 €

FINANCEMENT

Formation REC SSIAP 3

SÉCURITÉ INCENDIE

(Formation Recyclage SSIAP 3
Chef de service)

La formation REC SSIAP 3 a pour objectif d'entretenir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de la fonction de chef des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes.



Présentation

La formation recyclage SSIAP 3 (Diplôme de Chef de Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) a pour but de renforcer les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes et d'échanger sur le retour d'expérience. Le chef de service a pour mission le management du service de sécurité, de conseil au près du chef d'établissement en matière de sécurité

incendie, l'assistance à personnes au sein des établissements ou ils exercent le suivi des obligations de contrôle et d'entretien.



Durée

21 heures
Délai moyen d'accès : 3 semaines
sous réserve de l'obtention de tous les documents.



Lieu

CREFOPS Ile de France
CREFOPS Sud Ouest



Équivalence / Suivi de parcours

N.C



Réviser sur MyCrefops !

L'application mobile disponible
sur Appstore et Google Play.



Pré-requis

- Etre titulaire du SSIAP 3 en cours de validité, ou d'une équivalence réglementaire,
- Justifier d'une activité de chef de service de sécurité incendie de 1 607 heures dans les 36 derniers mois,
- Etre titulaire d'un des brevets de secourisme suivants : Prévention et Secours Civiques (PSC 1) de moins de 2 ans, Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou Premiers Secours en Equipe (PSE 1) en cours de validité, Recyclage en secourisme de moins de 2 ans



Modalités pédagogiques

La formation REC SSIAP 3 se déroule sous forme d'exercices pratiques et d'enseignements théoriques.

Le programme est conforme à l'arrêté du 2 mai 2005.

Programme

Evolution des textes réglementaires

Règlement de sécurité dans les ERP : dispositions générales, dispositions particulières et spéciales
Règlement de sécurité dans les IGH
Rappel des textes sur les moyens de secours
Rappel sur le code du travail
Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Les Codes Civil et Pénal

La délégation de pouvoir et la délégation de signature
La responsabilité civile et responsabilité pénale
Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

Les contrats de maintenance des installations de sécurité

Contextes d'obligations réglementaires
Aspects juridiques : les contrats avec obligation de moyens, les contrats avec obligation de résultat
Différents types de contrats : le contrat de types « prédictifs », le contrat de types « préventifs », le contrat de types « correctifs » ou « curatifs »
Normalisation

Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant

Rappel de la méthode
Lecture de plan

Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application

Les dispositions réglementaires : les commissions d'accessibilité, les exigences réglementaires générales, les exigences dimensionnelles et qualitatives, autorisation de

travaux (composition du dossier, réunion de chantier), visite, réception par commission d'accessibilité

Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels

Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux

Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel)
Le plan de prévention (rappel)
Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)

Evolution des textes réglementaires

Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications)
Moyens d'alerte des secours
Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
Connaître et savoir exploiter un S.S.I

Évaluation

QCM blanc

La formation est validée si le candidat est présent à l'ensemble des séquences programmées.
Dans le cas de défaillance notoire, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

Certification

Attestation de stage délivrée par le CREFOPS.